

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail - Progrès
MINISTERE DE LA JUSTICE

Communication de la République du Niger à l'occasion
de la conférence ministérielle pour la validation et l'adoption
du plan d'action régional sur l'éradication de l'apatridie en
Afrique de l'Ouest

**Organisée par la CEDEAO avec le soutien du Haut-Commissariat des
Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)**

Banjul, République de Gambie, le 9 mai 2017.

**Excellence, Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Haut-Commissaire Assistant du HCR pour la Protection,
Monsieur le Président de la Commission de la CEDEAO,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur de la République de Gambie,
Mesdames et Messieurs les Ministres de la Justice, Garde des sceaux,
Monsieur le Représentant Spécial du secrétaire Général des Nations Unies
pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel,
Madame la représentante Régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest,
Madame la Commissaire de la Commission Africaine des Droits et des
Peuple,
Monsieur le Directeur Régional de l'UNFPA,
Monsieur le Coordonnateur Pays des Programmes de la Banque mondiale,
Madame la Directrice Régionale de l'UNICEF,
Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs**

C'est pour moi un honneur d'être à vos côtés à cette **réunion régionale ministérielle des Etats membres de la CEDEAO pour la validation et l'adoption du plan d'action régional sur l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest**, organisée par la CEDEAO avec le soutien du HCR, une réunion que la République sœur de Gambie a bien voulu accueillir. Nous en savons gré à nos hôtes.

Les progrès réalisés par les autres Etats membres en matière de lutte contre l'apatridie sont édifiants, au moins autant que l'initiative de la présente rencontre qui va voir nous l'espérons, l'adoption d'un plan d'action régional contre l'apatridie.

Aussi, au nom des plus Hautes Autorités de la République du Niger au premier rang desquelles Son Excellence Mahamadou Issoufou, Président de la République, Chef de l'Etat, je rends un hommage mérité à la CEDEAO et à l'UNHCR pour les efforts inlassables qu'elles

ne cessent de déployer pour prévenir et juguler l'apatridie dans le monde.

**Excellence, Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,**

Le Niger a pris la pleine mesure du phénomène de l'apatridie et des risques importants au plan des Droits Humains, mais aussi au plan du développement et de la sécurité. C'est bien pourquoi le Niger est Partie aux deux conventions y relatives. En conséquence, l'Assemblée Nationale a adopté et le Président de la République a promulgué la loi n° 2014- 60 du 5 novembre 2014 modifiant l'ordonnance du 23 août 1984 portant code de la nationalité nigérienne et ses textes modificatifs subséquents. Par cette importante réforme normative, le Niger admet dorénavant le principe de la double nationalité, et, plus significativement, la possibilité pour la femme nigérienne de transmettre sa nationalité à son époux étranger.

De même, l'enfant né ou retrouvé au Niger, même de parents inconnus, acquière automatiquement la nationalité nigérienne si autrement, il serait apatride.

En outre, la loi 2007-30 du 3 décembre 2007, relative à l'état civil prescrit l'enregistrement dans des délais précis, de tous les faits d'état civil survenus au Niger. Une Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés a été créée.

Comme vous le savez, dans la région de Diffa, les exactions de la secte terroriste Boko Haram provoquent des déplacements massifs et répétés de populations civiles, entretenant une situation humanitaire préoccupante. En l'absence d'enregistrement systématique, la réponse humanitaire est rendue difficile. En plus, une étude menée

en 2015 avec l'expertise de l'université de Niamey a révélé que 82% de la population de la région de Diffa se trouvent dans l'impossibilité de prouver leur nationalité, et sont donc à risque immédiat d'apatridie.

Pour faire face à ces défis, l'Etat du Niger, avec l'appui du HCR, a initié un ambitieux projet dit de **Recensement Administratif de Développement à Vocation Humanitaire, RAD/H**. Ce projet vise ni plus ni moins que la maîtrise des données sur l'ensemble de la population de la région administrative de Diffa.

Il consistera en un recensement administratif exhaustif de la population de Diffa et en la mise en place d'une base de données biométrique opérationnelle. Ladite base de données sera l'outil commun de planification, de suivi des mouvements de population et d'assistance aux personnes affectées par le déplacement. Elle servira également de base à l'identification, en vue de la délivrance de documents individuels tels que les cartes d'identité, les documents de voyage et les actes d'état civil.

Dans la vision des autorités du Niger, le projet RAD/H sera par la suite répliqué et étendu à l'ensemble du pays.

**Excellence, Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,**

Donnant suite à la Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie qui engage les Etats membres de la CEDEAO à concevoir et à mettre en œuvre des plans d'actions nationaux de lutte contre

l'apatridie et conformément au Plan d'actions global 2014-2024 du HCR visant à mettre fin à l'apatridie, le Niger a mis en place, par arrêté n°00121/MJ /GS/SG/DGDH/PJJ/AS en date du 24 octobre 2016, un comité *ad hoc* chargé de l'élaboration de son plan d'action national de lutte contre l'apatridie. Ledit plan d'action dont un premier jet est déjà disponible, sera finalisé et informé par le plan d'action régional objet de notre rencontre de ce jour.

Le projet dans sa mouture actuelle se base sur les résultats du diagnostic qui a permis d'identifier les principaux facteurs de risque d'apatridie et les défis à relever pour parvenir à la prévention et à l'éradication de l'apatridie au Niger. Dans le cadre du même plan d'action, une analyse approfondie des textes sur la nationalité et de ceux régissant l'état civil va bientôt être menée, avec l'appui d'experts des milieux académiques. Les résultats de cette analyse serviront de fondement aux réformes normatives et institutionnelles éventuellement nécessaires pour prévenir l'apatridie, identifier et protéger les personnes apatrides.

Le Niger est donc résolument et concrètement engagé dans la lutte contre l'apatridie. Nos travaux d'aujourd'hui et des deux jours précédant aideront mon pays à peaufiner sa stratégie à cet égard.

Merci de votre aimable attention.